

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington) secondé par l'honorable M. Allan, il a été  
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havre, auquel a été renvoyé le bill (31) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Trail-Creek à la Colombie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McInnes (Burlington), secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été  
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Vidal du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (22) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Trans-canadien, et changeant le nom de la compagnie en celui de Chapagnie du chemin de fer Trans-Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Clemow, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été.  
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill (65) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Méridional de la Colombie-Britannique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été  
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Vidal, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé: "Acte constituant en corporation les pilotes servant entre Québec et Montréal," a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,  
VENDREDI, 18 juin 1897.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (67) intitulé: "Acte constituant en corporation les pilotes servant entre Québec et Montréal," a examiné le dit bill conformément à l'ordre du mardi, quinze juin courant, et a maintenant l'honneur de faire rapport:—

Votre comité recommande de ne pas donner suite à la procédure relativement à ce bill, vu qu'il n'est pas dans l'intérêt public de l'adopter.

Le tout respectueusement soumis.

A. VIDAL,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. Drummond, secondé par l'honorable M. Cox, il a été  
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.